



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 juin 1997 — N° 111

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

4 juin 1997

4 juin 1997

Le mercredi 4 juin 1997

N° 111

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

M. le Président dépose:

Le tome I du rapport annuel du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997, accompagné d'une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 933-970604)

Dépôt de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Les rapports de la Commission de l'économie et du travail qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Les 1^{er}, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21, 27, 29 mai et 3 juin 1997:

n° 79Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions

4 juin 1997

législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 934-970604)

4 juin 1997

Le 3 juin 1997:

n° 111 Loi modifiant la Loi sur les forêts – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 935-970604)

M. Laurin (Bourget) dépose:

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 1997, a étudié en détail les projets de loi suivants:

n° 112 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 936-970604)

n° 140 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 937-970604)

Dépôt de pétitions

M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 533 citoyens et citoyennes du comté d'Abitibi-Ouest, demandant le retrait du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 938-970604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés deux extraits de pétition concernant la restructuration du réseau des commissions scolaires:

–le premier, extrait d'une pétition signée par 425 citoyens et citoyennes de la municipalité de Stratford, par M. Boucher (Johnson);

(Dépôt n° 939-970604)

–le deuxième, extrait d'une pétition signée par 72 pétitionnaires de la polyvalente Veilleux, dans le

4 juin 1997

comté de Beauce-Nord, par M. Poulin (Beauce-Nord).

(Dépôt n° 940-970604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 juin 1997 sur la motion de Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, proposant l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 143 en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 102 est adopté.

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 juin 1997 sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant l'adoption du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives.

4 juin 1997

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 144 en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 103 est adopté.

Motions sans préavis

M. MacMillan (Papineau) propose:

QUE l'Assemblée nationale offre ses condoléances aux familles éprouvées par l'incendie d'une usine de meubles à Bécancour, où une personne a perdu la vie et plusieurs autres ont subi des brûlures très graves.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal;
- la Commission des institutions, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et la Loi de police en matière de déontologie policière;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail, et le projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail;
- la Commission de la culture, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et modifiant d'autres dispositions législatives.

4 juin 1997

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de discuter de son rapport final sur les mandats d'imputabilité et de surveillance d'organisme exécutés les 18 et 19 février 1997;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux relativement à l'audition de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture qui a tenu des consultations particulières le 6 avril 1995, publié un document de consultation en juin 1996, tenu une consultation générale les 1^{er}, 8, 9, 16, 17, 22, 23, 24, 30 et 31 octobre 1996 et siégé en séance de travail les 2 février, 30 mars, 17 mai et 21 novembre 1995, les 21 et 22 février, 14 et 29 mai, 18 et 19 juin, 12 et 20 novembre 1996, de même que les 22 et 23 janvier, 11, 12, 18, 19 et 20 février, 5 mars, 9 avril, 6, 7, 14, 21 et 22 mai 1997 dans le cadre de son mandat d'initiative sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise. Le rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu, le 14 mai 1997, le sous-ministre des Affaires municipales et, le 21 mai 1997, le Secrétaire du Conseil du trésor, en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*. Le rapport contient des recommandations.

4 juin 1997

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur le rapport.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur la presse.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

À 12 h 46, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 11.

4 juin 1997

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 138, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 138 est adopté.

4 juin 1997

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 138 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Au cours de son intervention, M. Gauthrin (Verdun) propose la motion de scission suivante:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 109 soit scindé en deux projets de loi: un premier intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives», comprenant les articles 1 à 48, 59 à 65, et un deuxième intitulé «Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives», comprenant les articles 49 à 58.

Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion.

M. Brouillet, vice-président, entend quelques remarques de part et d'autre sur cette question qu'il prend en délibéré.

Après une suspension de la séance, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission présentée par le député de Verdun est irrecevable pour les motifs suivants: les dispositions du projet de loi n° 109 font partie d'un tout et ne pourraient être dissociées les unes des autres. Les modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires* étant intimement liées à la création de commissions scolaires linguistiques, elles ne pourraient donc constituer un projet de loi viable en soi, puisque, pour pouvoir s'appliquer, elles présupposent l'existence de telles commissions scolaires.

À 0 h 03, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, le jeudi 5 juin 1997.

4 juin 1997

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

4 juin 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, proposant l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée:

(Vote n° 143)

POUR - 103

Barbeau	Cherry	Lachance	Paré
Baril	Chevrette	Lafrenière	Payne
(<i>Arthabaska</i>)	Ciaccia	Landry	Pelletier
Beaudet	Cliche	(<i>Bonaventure</i>)	Perreault
Beaudoin	Copeman	Landry	Poulin
Beaulne	Côté	(<i>Verchères</i>)	Rioux
Beaumier	Cusano	Laporte	Rivard
Bégin	Delisle	Laprise	Robert
Bélangier	Désilets	Laurin	Rochon
(<i>Anjou</i>)	Deslières	Leduc	Saint-André
Benoit	Dion	Lefebvre	Signori
Bergman	Dionne-Marsolais	Léger	Simard
Bertrand	Doyer	Lelièvre	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Charlevoix</i>)	Dumont	LeSage	Sirros
Bertrand	Facal	Létourneau	Trudel
(<i>Portneuf</i>)	Filion	Loiselle	Vaive
Bissonnet	Fournier	Maciocia	Vallières
Blackburn	Frulla	MacMillan	Vermette
Blais	Gagnon	Malavoy	Williams
Boisclair	Gagnon-Tremblay	Marois	
Bordeleau	Gaulin	Marsan	
Boucher	Gautrin	Ménard	
Boulerice	Gendron	Middlemiss	
Bourbeau	Gobé	Morin	
Brien	Harel	(<i>Dubuc</i>)	
Brodeur	Johnson	Morin	
Campeau	Jolivet	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	
Caron	Julien	Mulcair	
Chagnon	Jutras	Ouimet	
Charest	Kelley	Paquin	
Chenail	Kieffer	Paradis	

4 juin 1997

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant l'adoption du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives:

(Vote n° 144)

(Identique au vote n° 143)